

MEDINCELL SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2021)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2021)

A l'assemblée générale
MEDINCELL SA
3, rue des Frères Lumière
34830 JACOU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDINCELL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Détermination du chiffre d'affaires <i>Voir note « 4.6 – Principes comptables - Chiffre d'affaires » et note « 18 – Chiffre d'affaires »</i></p>	
<p>Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 8,2 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros au titre des produits de prestations de développement, 4,1 millions d'euros au titre des franchiseements de milestones et 0,4 million d'euros au titre des royalties.</p> <p>La comptabilisation du chiffre d'affaires constitue un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La complexité des contrats conclus ; • Le fait que la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires repose sur des estimations telles qu'une mesure appropriée de l'avancement des études ou le franchiseement de certains seuils, qui impliquent des jugements importants de la direction tant sur le budget total prévisionnel de ces études que sur la prise en compte des dépenses déjà encourues relatives à ces études ; • Le chiffre d'affaires constitue un indicateur sensible, tant pour la présentation des comptes annuels que pour la communication financière de la société. 	<p>MedinCell, avec l'aide de conseillers externes, a examiné tous les contrats importants, et a défini ses règles de comptabilisation des produits en conformité avec les principes comptables français.</p> <p>Avec l'implication de nos spécialistes internes, nous avons rencontré MedinCell et ses conseillers à intervalles réguliers pour réaliser un examen critique de leurs conclusions et de leurs décisions.</p> <p>Nous avons apprécié la conformité de la politique adoptée par MedinCell et son application avec les principes comptables français. Lorsque les produits ont été constatés au fil du temps, nous avons veillé, tout particulièrement, à ce que leur comptabilisation soit réalisée conformément aux accords contractuels.</p> <p>Nous avons obtenu une compréhension de l'environnement de contrôle interne et testé les principaux contrôles relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment en ce qui concerne le suivi des temps, des dépenses par projet et le franchiseement de certains seuils.</p> <p>Pour un échantillon de contrats pour chaque type de revenus, nous avons effectué les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons indépendamment identifié et confirmé les obligations de performance dans les contrats échantillonnés et les avons comparées aux propositions de la direction. • Nous avons comparé le prix total de la transaction comptabilisée avec les contrats sous-jacents. • Nous avons apprécié la conformité du traitement comptable de ces contrats avec les principes comptables français au regard des obligations contractuelles.

	<p>Sur la base d'échantillons nous avons testé des factures émises, des factures à émettre et des produits constatés d'avance.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels précisées ci-dessus.</p>
<p>Frais de recherche</p> <p><i>Voir note « 19 – Frais de recherche et développement »</i></p>	
<p>Les frais de recherche représentent respectivement 18,6 millions d'euros en 2021 et 16,1 millions d'euros en 2020.</p> <p>Les frais de recherche et développement, constituent un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant des dépenses des frais de recherche et développement représente un montant significatif dans les états financiers et se réfèrent à un grand nombre de contrats complexes (pré-clinique, clinique, recherche et développement...), • Il existe un risque important lié à l'enregistrement ou l'absence d'enregistrement d'une dépense ou au non-respect du principe de séparation des exercices, • Les contrats comprennent de nombreux engagements hors bilan qui pourraient ne pas être mentionnés dans les états financiers. 	<p>Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre le dispositif de contrôle interne mis en place par la société concernant ce processus y compris le processus budgétaire lié à ces frais.</p> <p>Nous avons effectué des tests détaillés des dépenses comptabilisées à la fin de l'exercice, y compris les charges à payer en utilisant des méthodes d'échantillonnage.</p> <p>Nous avons également procédé à des tests détaillés des factures reçues par la société après la fin de l'exercice.</p> <p>Nous avons obtenu et analysé, pour chacune des sélections, les pièces justificatives, notamment les factures, les bons de livraison, les contrats et les modifications, le cas échéant, ainsi que les preuves de paiement.</p> <p>Nous avons également procédé à une revue des principaux contrats de collaboration pour identifier les engagements hors bilan.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels précisées ci-dessus.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce à l'exception de la description de la procédure d'évaluation des conventions portant sur les opérations courantes qui n'a pas été donnée.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MEDINCELL par votre assemblée générale du 22 novembre 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2015 pour le cabinet Becouze.

Au 31 mars 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 19^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Becouze dans la 6^{ème} année, dont trois années, pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la

société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Montpellier et Paris, le 23 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Becouze

 *Didier Cavanit*

 *Fabien Brovedani*

Didier Cavanité
Associé

Fabien Brovedani
Associé

3.4. COMPTES SOCIAUX RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

3.4.1. Comptes annuels établis en conformément aux principes comptables français relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021

BILAN ACTIF (en euros)

Rubriques	Brut	Amortissements / Provisions	Net 31 mars 2021	Net 31 mars 2020
Immobilisations incorporelles				
Concession, brevets et droits similaires	3 004 731	1 528 023	1 476 709	1 498 495
Autres immobilisations incorporelles	8 924	-	8 924	8 924
Total immobilisations incorporelles	3 013 656	1 528 023	1 485 633	1 507 419
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages	3 397 865	1 930 888	1 466 977	1 646 934
Autres immobilisations corporelles	2 293 359	1 129 874	1 163 485	1 161 648
Immobilisations en cours	46 140	-	46 140	27 693
Total immobilisations corporelles	5 737 364	3 060 762	2 676 602	2 836 275
Immobilisations financières				
Autres participations	16 075	-	16 075	16 000
Autres immobilisations financières	600 642	-	600 642	309 671
Total immobilisations financières	616 717	-	616 717	325 671
Actif Immobilisé	9 367 737	4 588 785	4 778 952	4 669 364
Créances				
Avances, acomptes versés	73 968	-	73 968	19 480
Créances clients et comptes rattachés	891 428	-	891 428	619 707
Autres créances	4 952 802	-	4 952 802	4 333 378
Total créances	5 918 198	-	5 918 198	4 972 565
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement	6 905 807	77 404	6 828 402	7 543 810
Disponibilités	44 094 881	-	44 094 881	8 377 263
Total disponibilités	51 000 688	77 404	50 923 283	15 921 073
Charges constatées d'avance				
	865 099	-	865 099	589 966
Actif circulant	57 783 984	77 404	57 706 580	21 483 604
Frais d'émission d'emprunts à étaler	10 254	-	10 254	14 646
Ecart de conversion actif	26 558	-	26 558	121
Total	67 188 533	4 666 189	62 522 344	26 167 734

BILAN PASSIF (en euros)

Rubriques	Net 31 mars 2021	Net 31 mars 2020
Situation nette		
Capital social dont versé 246 910,43	246 910	201 341
Primes d'émission	75 147 043	33 188 019
Reserve légale	3 010 994	3 010 994
Report à nouveau	(52 035 547)	(32 328 675)
Résultat de l'exercice	(16 244 461)	(19 705 830)
Total Situation nette	10 124 939	(15 634 152)
Capitaux Propres	10 124 939	(15 634 152)
Avances conditionnées	900 000	900 000
Autres fonds propres	900 000	900 000
Provision pour risques	145 755	99 318
Provision pour risques et charges	145 755	99 318
Dettes financières		
Emprunt obligataire convertible		
Emprunt obligataire	1 279 857	11 305 232
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	16 244 860	3 245 645
Emprunt et dettes financières divers	23 121 321	17 436 223
Total dettes financières	40 646 037	31 987 100
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 944 327	3 129 636
Dettes fiscales et sociales	1 956 816	1 052 077
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	524 030	133 675
Total dettes diverses	5 425 174	4 315 389
Produits constatés d'avance	5 259 679	4 481 508
Dettes	51 330 890	40 783 997
Ecart de conversion passif	20 760	18 572
Total	62 522 344	26 167 734

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

Rubriques	France	Export	Net 31 mars 2021	Net 31 mars 2020
Ventes de marchandises			-	-
Production vendue de services	220 000	7 965 435	8 185 435	2 852 023
Chiffres d'affaires nets	220 000	7 965 435	8 185 435	2 852 023
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Transfert de charges et reprise de provision			43 395	54 123
Autres produits			126 418	(5 230)
Produits d'exploitations			8 355 247	2 900 916
Charges externes				
Achats de marchandises et frais de douanes			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 202 000	544 487
Autres achats et charges externes			11 261 680	10 995 359
Total charges externes			12 463 680	11 539 845
Impôts, taxes et versements assimilés			307 336	273 652
Charges de personnel				
Salaires et traitements			7 896 126	7 091 793
Charges sociales			3 971 045	3 713 947
Total charges de personnel			11 867 171	10 805 739
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 004 288	986 231
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	-
Total dotations d'exploitation			1 004 288	986 231
Autres charges d'exploitation			85 504	83 329
Charges d'exploitation			25 727 979	23 688 797
Résultat d'exploitation			(17 372 732)	(20 787 881)
Produits financiers				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			131 461	171 462
Reprise sur provision			246 964	219 689
Différence positive de change			569 550	209 876
Total produits financiers			947 974	601 027
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			42 865	268 288
Intérêts et charges assimilés			2 695 476	2 000 407
Différence négative de change			771 971	314 834
Total charges financières			3 510 312	2 583 528
Résultat financier			(2 562 338)	(1 982 501)
Résultat courant avant impôts			(19 935 070)	(22 770 382)
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			345 248	28 671
Reprises sur provisions et transferts de charges			50 109	-
Total produits exceptionnels			395 357	28 671
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			218 000	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			73 195	10 369
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			55 635	163 687
Total charges exceptionnelles			346 830	174 056
Résultat exceptionnel			48 528	(145 386)
Impôts sur les bénéfices			(3 642 081)	(3 209 938)
Total des produits			9 698 579	3 530 614
Total des charges			25 943 039	23 236 444
Perte			(16 244 461)	(19 705 830)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice dont le total est de 62 522 344 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 16 244 461 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

- **Covid-19**

La forte dynamique enclenchée au cours de l'exercice précédent se poursuit depuis le 1er avril 2020 avec la continuation de l'enrichissement du portefeuille malgré les contraintes opérationnelles liées à la crise de la Covid-19 pour lesquelles des mesures ont été prises dès mars 2020.

La société a fait face à la situation actuelle avec pour première priorité, la santé et la sécurité de ses collaborateurs. De manière préventive et conformément aux directives des autorités de Santé, MedinCell a instauré une interdiction de voyager ainsi qu'une politique de télétravail depuis le début du mois de mars 2020. Dans le cadre du plan mis en œuvre pour sécuriser la poursuite des activités de la société dans ce contexte de crise sanitaire, le site de Jacou, près de Montpellier, a été organisé pour que les opérations de laboratoire se poursuivent en garantissant la protection des collaborateurs.

En mai 2020, face aux incertitudes quant à l'ampleur de la crise, sa durée et ses conséquences, la Société a mis en place des mesures d'économies budgétaires : les opérations liées aux programmes stratégiques de recherche et de développement ont été maintenues tandis que d'autres activités ont été décalées, avec pour conséquence la mise en activité partielle d'une partie des équipes. Les mesures d'activité partielle ont été levées dès le 15 juin 2020 pour tous les collaborateurs de la Société. Le télétravail s'est généralisé au cours de l'exercice et les opérations ont été organisées de manière à garantir la sécurité de tous les collaborateurs présents sur le site de Jacou. Les mesures d'économie ont été progressivement levées au cours de l'exercice.

Au 31 mars 2021, bien que la société considère comme un risque mesuré l'impact de la crise sanitaire et économique lié à la Covid-19 sur certaines de ses hypothèses, telles que celles relatives à la conclusion de nouveaux partenariats avec des sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques, MedinCell et ses partenaires restent vigilants, étant données les incertitudes liées à la pandémie qui se prolonge au-delà de la clôture de l'exercice, afin d'adapter si nécessaire les plans de développement de manière à réduire de potentiels retards dans les opérations en cours.

- **Les nouvelles avancées concernant le portefeuille sont les suivantes :**

En mars 2020, capitalisant sur son expérience dans la formulation d'ivermectine en injection à action prolongée, MedinCell a annoncé le lancement d'un programme de recherche dans la Covid-19. Ce projet de recherche est devenu le programme mdc-TTG, qui a pour objectif de proposer un traitement injectable sous forme de seringue pré-remplie, prête à l'emploi, et stable pendant 24 mois à température ambiante. Ce traitement vise à offrir une protection contre la Covid-19 et ses variants pendant plusieurs mois après une simple injection. Il pourrait également être administré aux personnes identifiées cas contacts Covid-19 pour les protéger. Au cours de l'exercice, le corpus de données cliniques et de connaissances scientifiques soutenant l'efficacité de l'ivermectine à dose thérapeutique, notamment en prophylaxie, s'est enrichi. Parallèlement au développement et à la sélection de plusieurs formulations candidates par les équipes de MedinCell, la Société a lancé en septembre 2020 un premier essai clinique. Celui-ci visait à valider l'innocuité de l'ivermectine en prise quotidienne sous forme orale pour simuler la libération continue du principe actif par une injection longue action. Les résultats de cette étude rendus publics ont confirmé le profil de sécurité de l'ivermectine en administration continue, aucun effet indésirable n'ayant été observé avec les trois doses d'ivermectine testées allant jusqu'à 100 µg/kg. MedinCell a par ailleurs publié un rapport d'expertise sur le profil de sécurité de l'ivermectine commandé au Professeur Jacques Descotes (également membre du Medical Advisory Board et actionnaire de la Société). Fondé sur une analyse approfondie de plus de plus de 350 articles et autres ressources documentaires disponibles dont les origines sont clairement authentifiées, ce rapport conclut qu'aucun problème de sécurité identifié n'empêche l'évaluation de l'utilisation de l'ivermectine contre la Covid-19 en nouvelle indication. A la clôture de l'exercice, une première formulation candidate a été sélectionnée et est entrée en développement préclinique réglementaire. D'autres candidats médicaments pouvant potentiellement offrir une protection plus longue sont en cours de formulation.

Par ailleurs, depuis avril 2020, la Société a communiqué sur les points suivants :

Le 7 janvier 2021, MedinCell et Teva ont annoncé des résultats positifs pour l'essai de Phase 3 visant à l'approbation du produit mdc-IRM (traitement injectable sous-cutané à libération prolongée de rispéridone pour les patients atteints de schizophrénie). L'étude RISE - Risperidone Subcutaneous Extended-release study), était en effet conçue pour évaluer l'efficacité de mdc-IRM comme traitement pour les patients atteints de schizophrénie. La participation à cet essai clinique était ouverte à des patients âgés de 13 à 65 ans. Dans l'étude RISE, les patients traités avec l'injection sous-cutanée expérimentale de rispéridone, soit une fois par mois (q1M) (n=183), soit une fois

tous les deux mois (q2M) (n=179), ont atteint le principal critère d'évaluation, un délai statistiquement significatif avant la rechute par rapport aux patients traités par placebo (n=181), $p < 0,0001$ pour chaque comparaison. D'autre part, les injections sous-cutanées de rispéridone évaluées, q1M et q2M, ont respectivement montré une réduction de 80,0% et de 62,5% du risque de rechute par rapport au placebo. Par ailleurs, aucun nouveau risque lié à la sécurité du produit n'a été identifié qui soit incompatible avec le profil de sécurité connu d'autres formulations de la rispéridone. Une deuxième étude de phase 3 menée par Teva (TV46000- CNS-30078 - l'étude SHINE) évaluant la sécurité et la tolérance à long terme de l'injection sous-cutanée expérimentale de rispéridone chez 331 patients était en cours à la clôture. Les résultats intermédiaires sont conformes aux conclusions de l'étude RISE quant à la sécurité du produit. Ces résultats ouvrent la porte à une demande d'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis au cours du cours de l'été 2021 qui pourrait permettre la commercialisation du produit en 2022.. Les deux autres antipsychotiques développés avec Teva ont eux aussi progressés : mdc-TJK, en essai clinique de phase 1 au moment de la clôture pourrait passer en phase 3 à la fin de l'année 2021 avant la fin de l'année 2021 en fonction des conclusions de l'analyse en cours des résultats de l'étude first-in- human. Le premier test sur l'homme du produit mdc-ANG, en développement préclinique au moment de la clôture, pourrait avoir lieu pendant l'exercice en cours.

En mars 2021, MedinCell a annoncé qu'une première étude clinique d'efficacité du programme mdc-CWM, développé par AIC, débiterait avant la fin de l'année 2021. Cette annonce fait suite à la fin de l'étude de phase 2 en mars 2020. Menée sur 12 mois, cette étude s'est achevée avec des résultats favorables :

- Aucun problème de sécurité n'a été identifié par rapport au traitement analgésique standard du groupe contrôle ;
- Amélioration des critères d'évaluation de la douleur à 2 semaines et à 3 mois avec mdc-CWM combiné aux soins analgésiques standards par rapport au panel traité uniquement avec les soins analgésiques standards ;
- Amélioration de nombreux autres paramètres par rapport à l'analgésie standard, notamment la fonction et l'amplitude des mouvements du genou.

Des essais cliniques de stade avancé, avec des patients recevant une injection intra-articulaire de mdc-CWM au moment d'une arthroplastie totale du genou (ATG), sont prévus comme suit :

- La première des deux études de phase 3 doit commencer au second semestre 2021. Les développements réglementaires dans le domaine de la douleur incluent généralement deux essais d'efficacité de phase 3 afin de fournir aux agences réglementaires des preuves solides de bénéfice. Le lancement de la première étude de phase 3 de mdc-CWM est prévu au second semestre 2021. AIC pourrait initier le second essai de phase 3 avant la fin du premier.
- Une étude d'innocuité ouverte, visant à compléter la base de données sur la sécurité à long terme de mdc-CWM devrait quant à elle démarrer au cours de l'été 2021.

Pour rappel, le projet mdc-CWM est une collaboration avec Arthritis Innovation Corporation (AIC) à Toronto, au Canada. Le produit est basé sur le célécoxib, une molécule qui bénéficie déjà d'une position forte dans les protocoles de récupération rapide, de plus en plus utilisés depuis vingt ans dans la gestion de la douleur suite aux interventions d'arthroplastie. Le développement réglementaire est dirigé et financé par AIC qui bénéficie du soutien solide d'investisseurs privés.

Conformément à ses prévisions, la Société a annoncé au cours de l'exercice l'entrée en développement réglementaire de quatre programmes, les études in vivo ayant démontré la faisabilité de ces nouveaux traitements injectables à action prolongée. Les développements précliniques ont donc démarré après la sélection des formulations candidates pour les quatre programmes suivants :

- mdc-WWM (contraception) : la Fondation Gates a accordé en novembre 2019 à MedinCell un nouveau financement pouvant aller jusqu'à 19 M\$ sur quatre ans. Elle vise à financer les activités précliniques et les études cliniques de phase 1 ;
- mdc-GRT (transplantation) ;
- mdc-TTG (Covid-19) ;
- mdc-KPT (santé animale - douleur).

Plusieurs programmes sont entrés en évaluation et en formulation au cours de l'exercice, certains dans le cadre de la stratégie de développement de nouveaux programmes internes, d'autres dans le cadre de nouveaux partenariats. Étant donné le stade précoce de ces programmes, pour des raisons stratégiques évidentes et/ou dans le respect d'engagements de confidentialité, la Société ne peut rendre public, ni les molécules sur lesquelles elle travaille, ni les indications ciblées par ces nouveaux programmes.

Par ailleurs, le projet de création d'une joint-venture avec Cornerstone Animal Health a été définitivement arrêté. Cela n'a aucun impact sur l'avancement des programmes en santé animale, qui restent la propriété de MedinCell.

- **Financement :**

Le 17 avril 2020, la Société a encaissé un premier acompte de 0,8 M\$ relatif au contrat de partenariat signé avec l'organisation Unitaïd fin mars 2020 et portant sur un total de 6,4 M\$ sur 3 ans. Le 14 octobre 2020, la Société a encaissé un second acompte de 0,4 M\$ relatif à ce même contrat de partenariat avec l'organisation Unitaïd. Ce contrat finance la création d'une version injectable à action prolongée de l'ivermectine pour combattre la transmission du paludisme.

En mai et juin 2020, la société a encaissé 11,9 M€ de financement non dilutif sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) auprès de la Banque Populaire du Sud, de BNP Paribas, et de la Caisse d'Epargne. Ce prêt a une maturité initiale de 12 mois au taux de 0,25% et une option d'extension de 5 ans que la société a décidé de retenir. En octobre, la société a également encaissé 1,8 M€ de financement non dilutif sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) auprès de la Banque Publique d'Investissement remboursable sur 6 ans au taux de 1,75%. MedinCell souhaite retenir cette même possibilité d'extension de 5 ans à l'issue de la première année, dès lors que la période de choix sera ouverte.

Un avenant au contrat de financement BEI de 20 M€ pour la formulation et le développement de produits internes a été signé le 2 juin 2020. Celui-ci modifie les conditions de tirage de la troisième tranche restante de 5 M€ qui devient immédiatement disponible, ainsi que les caractéristiques de la rémunération variable. Ces changements ont été analysés comme des modifications de la dette existante. La renégociation des conditions de prêt de la BEI vient en complément des autres mesures prises pour renforcer la visibilité financière dans le contexte de la crise du Covid-19. Pour rappel, la BEI avait apporté un soutien de 20 M€ à MedinCell encaissable en trois tranches à compter de mars 2018. Les deux premières tranches de 7,5 M€ ont été versées en juin 2018 et juillet 2019 et sont remboursables 5 ans après la date de chaque tirage. Le 27 novembre, la société a reçu l'encaissement de la 3ème et dernière tranche de 5 M€ de la Banque Européenne d'Investissement.

Le 16 juin 2020, MedinCell a réalisé une augmentation de capital en numéraire de 15,6 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, dans le cadre d'un placement privé, par émission d'actions nouvelles et par construction accélérée d'un livre d'ordres, sensiblement supérieure à la taille envisagée initialement de 11 M€. Cette augmentation de capital a généré la création de 2 014 495 actions nouvelles représentant 10% du capital social de la Société, d'un nominal de 0,01 € et émises pour un prix de souscription de 7,75 € par action. Les fonds levés viennent renforcer ceux dont dispose déjà la Société et participent donc au financement de ses activités de R&D, y compris l'élargissement et l'avancée de son portefeuille de traitements injectables à action prolongée. Les frais liés à cette augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 1 297 K€.

Emission de nouveaux plans de paiement en actions : le 1er juillet 2020, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à l'émission de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Un plan d'attribution de 88 365 actions gratuites ordinaires de la Société ;
- Un plan d'attribution de 16 800 actions gratuites ordinaires de la Société.

Emission de nouveaux plans de paiement en actions : le 10 décembre 2020, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2020 à l'effet de procéder à l'émission d'un plan d'attribution de 276 251 actions gratuites ordinaires de la Société.

MedinCell a réalisé le 15 février 2021 une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant brut de 29,8 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, nouveaux et existants, dans le cadre d'un placement privé, par émission d'actions nouvelles par construction accélérée d'un livre d'ordres. Cette augmentation de capital a généré la création de 2 414 255 actions nouvelles représentant 10,9% du capital social de la Société, d'un nominal de 0.01 € et émises pour un prix de souscription de 12,33 € par action. Les frais liés à cette augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 2 090 K€.

Les titres MedinCell ont été transférés le 29 janvier 2021 du compartiment C au compartiment B d'Euronext Paris. Le compartiment B comprend les émetteurs ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros (inclus). Les changements de compartiment ont lieu une fois par an, Euronext calcule la capitalisation boursière sur la base du cours d'ouverture des 60 derniers jours de bourse de l'année précédente. L'intégration du compartiment supérieur de capitalisation est une étape importante qui souligne la progression significative de la valeur boursière de MedinCell en 2020.

NOTE 2 - Événements postérieurs à la clôture

Le début de l'année 2021 a été marqué par la reconduction des mesures sanitaires décidées par le Gouvernement (couvre-feu, fermeture d'établissement accueillant du public, mesures de soutien financier...). Ces événements sont pris en compte par la Société dans l'estimation de ses principales estimations comptables au 31 mars 2021.

En avril 2021, l'essai clinique conduit par MedinCell confirme l'innocuité de l'ivermectine en administration orale continue dans le cadre de son projet mdc-TTG.

En juin 2021, la société annonce la sélection d'une formulation candidate pour le programme mdc-STM.

Après avoir mis en stand-by le programme mdc-CMV afin de procéder à des investigations complémentaires, la Société a définitivement arrêté le projet.

La société n'a pas connu d'autres événements significatifs postérieurement à la clôture des comptes annuels.

NOTE 3 - Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 31 mars 2021 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important ;
- La trésorerie disponible au 31 mars 2021 s'élève à 50,9 M€ dont 44 M€ de disponibilités et 6,9 M€ de VMP dont 3 M€ de DAT et 3,9 M€ dans un contrat de capitalisation. Cette trésorerie disponible, le chiffre d'affaires prévisionnel liés aux milestones et services rendus, le remboursement des crédits d'impôt recherche et innovation 2020 pour 3,1 M€, et le prévisionnel de dépenses permettent à la Société de poursuivre sereinement ses activités au-delà des 12 prochains mois. La société a aussi bénéficié de la disponibilité des fonds restants, d'un montant de 5 M€, auprès de la Banque Européenne d'Investissement dont le tirage a été encaissé en novembre 2020 ;
- De plus, la visibilité financière est encore renforcée car MedinCell a bénéficié de la mise en place de prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 13,7 M€ reçus en 2020 ;
- La situation actuelle liée à la pandémie ne remet pas en cause la continuité d'exploitation, car les mesures nécessaires ont été mises en place : révision et priorisation des dépenses, mise en place d'autres mesures pour assurer la continuité de l'activité au laboratoire et pour assurer l'avancement des projets prioritaires.

NOTE 4 - Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'un projet remplit l'ensemble des critères retenus par les règles et méthodes comptables françaises. L'amortissement est fonction du temps de développement de chaque projet et ne peut dépasser 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

Brevet	20 ans
Matériel de Laboratoire	5 à 10 ans
Installations et agencements divers	3 à 15 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

4.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'entrée. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêt des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

4.3. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.4. Avances conditionnées

Les avances remboursables sont en totalité inscrites en autres fonds propres et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit exceptionnel dès réception de l'acceptation du constat d'échec.

4.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables établies par la direction. Elles comprennent également les écarts de conversion actif.

4.6. Chiffre d'affaires

- **Contrats de partenariat**

Le revenu provient des contrats de partenariat conclus avec des laboratoires de l'industrie pharmaceutique pour des programmes de recherche. Les revenus relatifs à ces contrats sont constitués :

- De paiements pour le financement de la recherche, qui sont fonction des ressources allouées au programme scientifique concerné, et qui sont calculés sur la base du nombre de « FTE » (Full Time Equivalent ou Equivalent Temps Plein) alloués, multipliés par un taux annuel de facturation. Ils incluent également les coûts directs de matériels, équipements et des activités sous-traitées. Ces paiements sont reconnus en chiffre d'affaires linéairement ou sur la durée contractuelle du programme de recherche concerné ;
- De paiements non remboursables. Ces montants sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires dès lors que leur recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge de la société, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée des contrats ou bien en fonction de l'avancement des dépenses, sur la durée d'exécution des obligations.

Le revenu provenant des autres contrats de partenariat est reconnu en compte de résultat en fonction des termes du contrat et de l'avancement des programmes, si applicable.

- **Ventes de licences**

Le revenu provenant de la vente des licences est reconnu en compte de résultat en fonction des termes de l'accord de licence. Les contrats prévoient généralement (i) un droit d'entrée non remboursable et non renouvelable et (ii) des redevances basées sur des étapes clefs définies précisément dans l'accord de licence et/ou sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologie :

- Le revenu lié au droit d'entrée est reconnu lorsqu'il n'existe pas d'incertitude significative quant à son recouvrement, c'est-à-dire généralement à la signature d'un contrat non résiliable qui autorise le bénéficiaire de la licence à exploiter ces droits librement, sans autre obligation de la part du concédant. dans le cas où le contrat donne des obligations postérieures à la société, le revenu est enregistré en fonction des termes du contrat et de l'avancement des programmes si applicable.
- Les redevances de licences sont basées sur :
- Des étapes clefs définies précisément dans l'accord de licence
- Et/ou sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologies.

Elles sont comptabilisées selon les termes de l'accord de licence lorsque les éléments déclencheurs peuvent être déterminés de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

- **Vente de polymères destinés à des études de faisabilités préliminaires, des études précliniques ou cliniques**

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- La preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- La livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée (livraison ne transitant généralement pas par le groupe) ;
- Le prix est fixe et déterminable.

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

4.7. Subventions

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre de subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Ces subventions sont comptabilisées en résultat à la date de leur octroi sous réserve que les conditions suspensives soient réalisées.

4.8. Crédit d'impôt recherche

La détermination du crédit d'impôt a été réalisée par la société en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

Le périmètre des activités de recherche et développement ouvrant droit au crédit d'impôt recherche a été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet de recherche et de leur état d'avancement. Seules les dépenses de développement expérimental ont été prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt.

Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus en appliquant une clé de répartition déterminée selon des critères objectifs, tels que le temps d'utilisation à des activités éligibles et le nombre de personnes affectées à ces activités.

Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné.

Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne, ou de l'Espace économique européen et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La société dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

NOTE 5 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Brut au début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	2 830 307	174 147	278	-	3 004 731
Immobilisations en-cours	8 924	278	(278)	-	8 924
Total	2 839 231	174 425	-	-	3 013 656

Amortissement des immobilisations incorporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	1 331 812	196 210	-	-	1 528 023
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-
Total	1 331 812	196 210	-	-	1 528 023

Les principales acquisitions en matière d'immobilisations incorporelles, ainsi que d'immobilisations en cours, représentent des frais engagés par la société en vue de poursuivre la consolidation de sa propriété intellectuelle.

NOTE 6 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Acquisit. de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Matériels de laboratoire	3 056 101	331 556	10 208	-	3 397 865
Installations et agencements divers	1 386 850	57 185	-	-	1 444 034
Matériels de bureau et informatique	514 004	201 813	-	-	715 817
Autres immobilisations	108 761	24 747	-	-	133 508
Immobilisations en cours	27 693	28 656	(10 208)	-	46 140
Total	5 093 408	643 956	-	-	5 737 364

Amortissement des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Matériels de laboratoire	1 409 167	521 721	-	-	1 930 888
Installations et agencements divers	446 782	142 182	-	-	588 963
Matériels de bureau et informatique	343 760	121 474	-	-	465 234
Autres immobilisations	57 424	18 253	-	-	75 678
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total	2 257 133	803 629	-	-	3 060 762

La société a investi sur la période afin de supporter et maximiser sa croissance notamment par :

- Des équipements de laboratoires (réacteurs, systèmes thermorégulateurs, cabine de confinement...);
- L'acquisition de matériels en renouvellement de parc informatique et téléphonique;
- Des aménagements du laboratoire dans le cadre de l'extension de celui-ci.

Les immobilisations en cours concernent principalement des travaux d'agrandissement des locaux qui sont en cours de réalisation.

Les sorties d'immobilisations en cours sont essentiellement liées à la mise en service d'équipements de laboratoire.

NOTE 7 - Immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentation	Virements de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Autres participations	16 000	75	-	-	16 075
Dépôts et cautionnements	113 674	4 500	-	-	118 174
Autres immobilisations financières	210 471	4 208 200	-	3 936 204	482 468
Total	340 145	4 212 775	-	3 936 204	616 717

Dépréciation des Immobilisations financières	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	14 475	35 635	-	50 109	-
Total	14 475	35 635	-	50 109	-

L'augmentation des dépôts et cautionnements survenue au cours de l'exercice correspond principalement au versement d'un dépôt de garantie sur un nouveau bail commercial dérogatoire de 18 mois s'achevant en février 2022.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées d'un contrat de liquidité souscrit le 22 octobre 2018 confié à la société Kepler Cheuvreux (200 K€). Ce contrat est décrit en Note 28. Les fortes variations sont dues à l'augmentation des volumes des titres échangés et à l'évolution du cours de bourse.

NOTE 8 - État des échéances des créances

La société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2019 au cours de l'année écoulée pour un montant de 3 119 K€. MedinCell a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2020 qui s'élève à 3 023 K€ conformément aux textes en vigueur.

Créances	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Autres participations	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	118 174	19 200	98 974
Total de l'actif immobilisé	118 174	19 200	98 974
Créances clients	891 428	891 428	-
<i>Dont clients douteux ou litigieux</i>	-	-	-
Autres créances	179 540	179 540	-
Personnel et comptes rattachés	84	84	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 374	24 374	-
Etat/Collectivité impôts et taxes	4 748 804	3 685 499	1 063 305
<i>Dont crédit d'impôt recherche</i>	<i>4 050 669</i>	<i>3 022 703</i>	<i>1 027 966</i>
<i>Dont crédit Impôt Innovation</i>	<i>91 064</i>	<i>67 975</i>	<i>23 089</i>
<i>Dont crédit d'impôt famille</i>	<i>68 595</i>	<i>56 345</i>	<i>12 250</i>
<i>Dont TVA</i>	<i>527 153</i>	<i>527 153</i>	-
<i>Dont taxe d'apprentissage</i>	<i>11 323</i>	<i>11 323</i>	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	73 968	73 968	-
Total de l'actif circulant	5 918 198	4 854 893	1 063 305
Charges constatées d'avance	865 099	865 099	-
TOTAL	6 901 471	5 739 192	1 162 279

Evolution de la créance de CIR

(En milliers d'euros)	CIR
Créance au 31 mars 2020	3 643
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	3 527
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR 2018	(3 119)
Autres mouvements	-
Créance au 31 mars 2021	4 051

NOTE 9 - Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance	31 mars 2021	31 mars 2020
Sous-traitance CRO	132 879	3 188
Sous-traitance CMO	281 699	
Frais de développement commercial	1 148	2 521
Location matériel		452
Location locaux		6 759
Documentations	45 142	30 382
Abonnement Logiciel	206 934	178 009
Maintenance matériel	29 935	16 707
Autres (dont energie)	13 489	55 444
Collaboration académique	75 733	52 786
Honoraires bourse	51 985	37 027
Frais d'augmentation de capital		204 500
Assurances	26 154	2 192
Total	865 099	589 966

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants	31 mars 2021	31 mars 2020
Etat - produits à recevoir	1 063 305	568 247
Fournisseurs - avoirs à recevoir	179 540	-
Divers	10 983	12 296
Total	1 253 828	580 543

L'avancée notoire de certains programmes s'est traduite par un recours à la sous-traitance CMO et CRO dont les contrats s'étendent au-delà de l'exercice en cours, augmentant significativement les charges constatées d'avance.

Le produit à recevoir correspond principalement aux CIR et CII du 1er trimestre 2021. Les avoirs à recevoir sont constitués de remises de fin d'année relatives à l'exercice.

NOTE 10 - Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2021, la société dispose de :

- 3,9 M€ dans un contrat de capitalisation (2,4 M€ sous forme de fonds généraux, 0,9 M€ alloué à des obligations et 0,6 M€ en portefeuille non alloué) avec des échéances entre 2020 et 2022 et possibilité de sortie à tout moment sans pénalité. Une provision pour dépréciation de 0,1 M€ sur le fond obligataire a été comptabilisée afin de tenir compte des moins-values latentes.
- 3 M€ placés dans des CAT 3 ans (Comptes A Terme) répartis en 5 contrats à échéance commune du 25/01/2022, avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans pénalité.

NOTE 11 - Capitaux propres

Tableau des variations des capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur unitaire en euros	Montant en euros
[A] Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	20 134 056		(15 634 152)
[B] Résultat de l'exercice			(16 244 461)
[C] Augmentation/ (Diminution) de capital en numéraire	4 556 987	0,01	45 391 683
<i>Dont variation du capital</i>	4 556 987	0,01	45 570
<i>Dont variation de la prime d'émission</i>			45 346 113
[D] Augmentation / (Diminution) de capital par conversion d'obligations			(3 388 132)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice [A] + [B] + [C] + [D]	24 691 043		10 124 939

Historique des mouvements sur le capital

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions total en circulation	Valeur nominale
23 décembre 2002	Création	74 000	37 000	-	37 000,00	74 000	0,50
22 octobre 2004	Augmentation de capital	148 000	74 000	22 200	111 000,00	222 000	0,50
	Emission d'actions ordinaires	20 161	10 081	4 200	121 080,50	242 161	0,50
31 décembre 2005	Emission d'actions de préférence	60 484	30 242	131 939	151 322,50	302 645	0,50
9 septembre 2014	Réduction de capital	(12 254)	(6 127)	-	145 195,50	290 391	0,50
Exercice 2015/2016	Exercice BSA /BSCPE	1 086	543	20 902	145 738,50	291 477	0,50
Exercice 2016/2017	Exercice BSA /BSCPE	666	333	19 945	146 071,50	292 143	0,50
19 décembre 2016	Réduction de capital	(3 900)	(1 950)	-	144 121,50	288 243	0,50
16 mars 2017	Division du nominal	-	-	-	144 121,50	14 412 150	0,01
Exercice 2017/2018	Exercice BSA /BSCPE	39 150	392	30 576	144 513,00	14 451 300	0,01
Exercice 2018/2019	Exercice BSA /BSCPE	30 300	303	25 579	144 816,00	14 481 600	0,01
9 octobre 2018	IPO	4 137 931	41 379	29 958 620	186 195,31	18 619 531	0,01
9 octobre 2018	Affectation 10% réserve légale	-	-	(2 995 862)	186 195,31	18 619 531	0,01
9 octobre 2018	Conversion ORA	1 258 841	12 588	7 316 946	198 783,72	19 878 372	0,01
7 novembre 2018	Greenshoe	194 946	1 949	1 411 409	200 733,18	20 073 318	0,01
Exercice 2018/2019	Frais IPO	-	-	(2 831 900)	200 733,18	20 073 318	0,01
Exercice 2018/2019	Exercice BSA /BSCPE	17 990	180	34 859	200 913,08	20 091 308	0,01
Exercice 2019/2020	BSA	-	-	10 490	200 913,08	20 091 308	0,01
Exercice 2019/2020	Exercice BSA /BSCPE	42 748	427	28 116	201 340,56	20 134 056	0,01
Exercice 2020/2021	Exercice BSA /BSCPE	24 050	241	10 301	201 581,06	20 158 106	0,01
Exercice 2020/2021	AGA	104 187	1 042	-	202 622,93	20 262 293	0,01
Exercice 2020/2021	Augmentation de capital	4 428 750	44 288	45 335 813	246 910,43	24 691 043	0,01
Exercice 2020/2021	Frais Augmentation Capital	-	-	(3 387 090)	246 910,43	24 691 043	0,01
TOTAL				75 147 043			

Sur l'exercice, la Société a procédé à deux augmentations de capital auprès d'institutionnels de qualité, la première en juin 2020 à hauteur de 15,6 M€, la seconde en février 2021 à hauteur de 29,8 M€ lui permettant ainsi de conforter ses capitaux propres.

Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau suivant résume la répartition du capital et des droits de vote de la société à la clôture de l'exercice :

	Base non diluée au 31 mars 2021	
	% capital	% droits de vote
Flottant	35%	22%
Anciens salariés et consultants et affiliés	22%	28%
Famille Nguyen	16%	21%
Directoire, Conseil de surveillance	8%	10%
Crédit Mutuel Innovation	6%	6%
Seventure Partners	4%	3%
BNP Paribas Developpement	4%	5%
Salariés	4%	5%
Autres actionnaires nominatifs	0%	0%
Actions propres	0%	0%
TOTAL	100%	100%

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) / Bons de souscription d'actions (BSA)

Plan BSA/BSCPE 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2014 a autorisé la mise en place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 12 254 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 septembre 2016.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné pouvoir au Directoire pour la mise en œuvre et l'attribution des BSPCE et des BSA. A la date de clôture de l'exercice, 5 219 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société et 6 786 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	6 786	791	4 746
BSCPE	5 219	2 190	1 365

Plan BSA/BSCPE 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2016 a autorisé la mise en place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 8 211 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 mai 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné pouvoir au Directoire pour la mise en œuvre et l'attribution des BSPCE et des BSA. A la date de clôture de l'exercice, 1 090 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société et 1 565 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	1 565	463	647
BSCPE	1 090	421	203

Plan BSA/BSCPE 2016'

Le 5 mai 2017, le Directoire a décidé d'attribuer pour 2 146 BSPCE à des salariés de la société et 1 121 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	1 121	224	-
BSCPE	2 146	622	306

Plan BSA/BSCPE 2017

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2017 a autorisé la mise e place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 149 310 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 mai 2017. A la date de clôture de l'exercice, 23 000 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSCPE	23 000	3 840	3 800

Plan BSA 2019

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018, et a attribué 18 490 BSA à des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	18 490	1 598	8 000

Plan AGA 2019A

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 99 960 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2019A	99 960	84 047	15 913

Plan SO 2019_A

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 190 543 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
SO 2019A	190 543	-	2 664

Plan AGA 2019_B

Le 31 octobre 2019, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 91 392 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2019 _B	91 392	8 165	9 925

Plan SO 2019_B

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 194 906 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
SO 2019 _B	194 906	-	9 954

Plan SO 2019_{BBIS}

Le 31 octobre 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 44 900 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
SO 2019 ^{BBIS}	44 900	-	44 900

Plan AGA 2019^{BBIS}

Le 7 février 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 22 450 actions au bénéfice d'un salarié de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2019 ^{BBIS}	22 450	11 225	-

Plan AGA 2020^A

Le 1^{er} juillet 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 88 365 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2020 ^A	88 365	-	4 515

Plan AGA 2020^{ABIS}

Le 1^{er} juillet 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 16 800 actions au bénéfice d'un salarié de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2020 ^{ABIS}	16 800	-	-

Plan AGA 2020^B

Le 10 décembre 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 276 251 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2020.

Situation au 31 mars 2021 :

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2020B	276 251	-	2 445

NOTE 12 - Avances conditionnées

Le détail des avances conditionnées est présenté ci-après :

(En milliers d'€)	Avance remboursable Contrat Croissance	
	REGION	19015352
Montant à l'ouverture de l'exercice		900
Versements obtenus		0
Remboursements effectués		-
Abandons consentis de la part de l'organisme		-
Montant à la clôture de l'exercice		900
Objet	Contrat Croissance Région	
Avec ou sans intérêt	Sans intérêt	
Probabilité de remboursement		100%

La probabilité de remboursement des avances est mentionnée, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants :

- Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial.
- Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet.
- Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

Échéancier de remboursement des avances conditionnées :

Avances conditionnées	REGION
	19015352
Montant à la clôture de l'exercice	900 000
Remboursements selon la convention :	
Inférieurs à 1 an	300 000
Entre 1 et 2 ans	300 000
Entre 2 et 3 ans	300 000
Au-delà de 3 ans	-
Probabilité de remboursement	100%
Remboursements selon la probabilité de succès :	
Inférieurs à 1 an	300 000
Entre 1 et 2 ans	300 000
Entre 2 et 3 ans	300 000
Au-delà de 3 ans	-

NOTE 13 - État des provisions et des dépréciations

Provisions	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	A la fin de l'exercice
Provision perte change	121	26 438			26 558
Provision risque PH	99 197	20 000			119 197
TOTAL Risques et charges	99 318	46 438	0	0	145 755
Provision sur immo					
Provision VMP	307 940	16 427	246 964		77 404
TOTAL Dépréciation	307 940	16 427	246 964	0	77 404
TOTAL GENERAL	407 258	62 865	246 964	0	223 159

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement à de potentielles indemnités salariales à verser à hauteur de 119 K€.

La provision pour dépréciation correspond à la perte de valeur latente des valeurs mobilières de placement.

NOTE 14 - Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	Montant brut	Moins d'1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autre emprunt obligataire	1 279 857	45 657	1 234 200	
Emprunt établissement crédit	16 244 860	1 585 082	13 867 262	792 516
Emprunts et dettes FI divers	23 121 321	1 019 628	22 101 693	
TOTAL	40 646 038	2 650 367	37 203 155	792 516

Tableau variation d'endettement

Emprunts et dettes financières	Montant début exercice	Versement	Intérêts capitalisés	Remboursement	Ecart de conversion	Montant fin exercice
TOTAL	31 987 100	18 705 944	2 637 590	(12 684 596)	-	40 646 038

Au 31 mars 2021, les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables, de Prêts pour Innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'emprunts bancaires, d'un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, un emprunt obligataire avec un partenaire industriel majeur, de Prêts Garantis par l'Etat et d'un emprunt obligataire avec Teva Pharmaceuticals.

Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et obtenu un report de 6 mois des échéances d'emprunt auprès des établissements de crédit, redéfinissant ainsi les dates d'échéances finales. Parmi ces établissements, l'un d'eux a appliqué une rétroactivité du report au 1^{er} mars 2020. Un report d'échéances de 6 mois a également été appliqué à l'initiative de la Banque Publique d'Investissement.

Pour financer son développement, la société a bénéficié entre mai et juin 2020, puis en octobre 2020, de l'encaissement de prêts garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 13,7 M€ dans le cadre du dispositif exceptionnel de garanties mis en place par l'Etat permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises. Ces prêts obtenus auprès de la Banque Populaire du Sud, BNP Paribas, Caisse d'Épargne et de la Banque Publique d'Investissement, ont une maturité initiale de 12 mois. L'entreprise a d'ores et déjà contractualisé l'option d'amortissement sur 5 ans à compter de la première année pour trois d'entre eux et souhaite retenir cette même possibilité pour le quatrième restant, dès lors que la période de choix sera ouverte.

En date du 27 novembre 2020, la Société a encaissé la troisième et dernière tranche de 5 M€ de l'emprunt de 20 M€ contractualisé auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Les conditions de tirage de cette troisième tranche avait fait l'objet d'un avenant au contrat de financement BEI signé le 2 juin 2020, lequel fixe également les caractéristiques d'une rémunération variable dont MedinCell sera redevable. En effet, en complément de la rémunération des intérêts appliqués, MedinCell s'est engagée en signant le présent accord à verser à la BEI une rémunération variable annuelle liée aux paiements de milestones et à la commercialisation de ses produits issus des programmes financés. Les dettes financières diverses au 31 mars 2021 incluent une provision de 289 K€ à ce titre.

Pour financer son développement, la société a émis le 25 juillet 2016 un emprunt obligataire non convertible sur 7 ans pour un montant total de 15 M€ auprès de Teva Pharmaceuticals. Il existe un contrat en cours avec ce partenaire pour rendre des services liés à la

recherche de formulation de certains produits, ainsi que l'atteinte de certaines étapes dans le développement, l'obtention de milestones lors de commercialisation et royalties pour les produits en collaboration.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

Cet emprunt obligataire porte intérêts au taux EURIBOR 6 mois + 10%. Les intérêts seront payés tous les 6 mois avec prise en compte d'un différé de paiement initial de 24 mois au cours duquel les intérêts seront capitalisés. Ces intérêts capitalisés porteront eux-mêmes intérêts au bout de 12 mois.

Cet emprunt est contractuellement remboursable en 3 échéances comme suit, en excluant les intérêts capitalisés:

- Un montant minimum nominal de 2,5 millions d'euros (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2021 ;
- Un montant minimum nominal agrégé avec le remboursement effectué en 2021 de 5 millions d'euros (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2022 ;
- Un montant correspondant au montant nominal restant à rembourser (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2023.

La Société a cependant la faculté de le rembourser par anticipation sans pénalité. Si ce remboursement s'effectue en partie, le montant remboursé au titre de cette partie ne pourra être inférieur à 500 K€ et s'il est supérieur, il devra être un multiple de 250 K€. Sous certaines conditions définies contractuellement MedinCell peut être également contraint de rembourser cet emprunt par anticipation. Il n'existe aucun élément déclencheur d'un remboursement par anticipation à la clôture de l'exercice.

Cet emprunt obligataire est assorti d'engagements octroyés par MedinCell auprès du souscripteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- Un nantissement de 4ème rang de son fonds de commerce ;
- Un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par le souscripteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les deux levées de fonds survenues en juin 2020 et février 2021, et la facturation de milestones liée au projet mdc-IRM en janvier 2021, ont permis à l'entreprise de procéder à des remboursements partiels anticipés de l'emprunt obligataire pour un montant global de 8,2 M€.

NOTE 15 - Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes d'exploitation	Montant brut	Moins d'1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 944 327	2 944 327	-	-
Dettes sociales	1 841 551	1 841 551	-	-
Dettes fiscales	115 265	115 265	-	-
Autres dettes	524 030	524 030	-	-
Produits constatés d'avance	5 259 679	4 462 442	797 237	-
TOTAL	10 684 852	9 887 615	797 237	-

Antériorité selon la date d'échéance	< 60 jours	De 60 jours à 90 jours	> 90 jours	Total
Dettes fournisseurs	2 892 297	52 030	-	2 944 327
% d'apurement à la date d'arrêté des comptes	98,23%	1,77%	0,00%	100%

NOTE 16 - Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants	31 mars 2021	31 mars 2020
Emprunts - interets courus	2 388 513	3 170 574
Fournisseurs FNP	1 286 257	1 146 553
Dettes sociales	1 841 551	948 427
Dettes fiscales	61 303	47 074
TOTAL	5 577 626	5 312 627

Les charges sur emprunts correspondent aux charges financières courues sur rémunération variable envers la BEI ainsi qu'aux intérêts courus et capitalisés sur l'emprunt obligataire, les emprunts auprès d'établissements de crédit et sur l'emprunt BEI. Leur forte diminution est principalement due aux remboursements partiels et anticipés de l'emprunt obligataire survenus durant l'exercice.

Les charges à payer relatives aux dettes sociales correspondent pour l'essentiel à la provision pour congés payés, aux provisions pour primes et intéressement, ainsi qu'aux dettes envers les organismes sociaux. Leur augmentation se justifie notamment par l'absence de provisions pour primes et intéressement au 31 mars 2020, ainsi que par un solde plus élevé de congés payés non pris en cette fin d'exercice.

Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et bénéficié de reports d'échéances de 3 mois auprès de certains organismes sociaux au titre de février, mars et avril 2020. L'intégralité des échéances reportées a été remboursée au mois de juin 2020. Au 31 mars 2021, les dettes envers les organismes sociaux sont constituées des échéances du mois de mars et du trimestre civil.

NOTE 17 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 5 260 K€ au 31 mars 2021 et s'expliquent notamment par la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception avec la Fondation Bill & Melinda Gates, et de lutte contre le paludisme avec l'Organisation Unitaid.

NOTE 18 - Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	France	Export
Prestations de développement	220 000	3 438 967
Licence, milestones et royalties	-	4 526 468
Ventes de marchandises	-	-
TOTAL	220 000	7 965 435

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2021 correspond à des prestations de développement pour 3,7 M€ et à des franchisements de Milestones pour 4,1 M€ et à des royalties sur propriété intellectuelle facturées à la joint-venture pour 453 K€.

NOTE 19 - Frais de recherche et développement

La société a affecté, comme pour les exercices précédents la majorité de ses ressources à ses activités de recherche et développement. L'ensemble des frais investis par la société dans le cadre de ses activités internes de recherche et développement s'élève à 18,6 M€. Ces frais augmentent de 2,5 M€ par rapport à l'année précédente, dû à l'augmentation des produits dans le pipeline et le renforcement des équipes.

NOTE 20 - Effectif salarié

L'effectif du personnel de la société à la fin de l'exercice 2020/2021 s'élève à 148 salariés contre 140 au 31 mars 2020. L'effectif moyen équivalent temps plein est de 139 salariés pour 2020/2021 comparé à 126 pour 2019/2020.

NOTE 21 - Résultat financier

Résultat Financier	Charges	Produits	Total
Dotation/ reprise provision RC	(42 865)	246 964	204 099
Revenus VMP	-	131 461	131 461
Intérêts et charges assimilés (dont rémunération variable)	(2 695 476)	-	(2 695 476)
Différence de change	(771 971)	569 550	(202 421)
TOTAL	(3 510 312)	947 974	(2 562 338)

Le résultat financier est principalement composé de charges d'intérêts et de rémunération variable d'un montant de 710 K€, sur les emprunts obligataires et Banque Européenne d'Investissement.

NOTE 22 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

Les produits exceptionnels sont composés de :

- 345 K€ de bonis sur actions propres
- 50 K€ de reprise de provision sur actions propres

Les charges exceptionnelles sont principalement composées de :

- 218 K€ d'indemnités commerciales
- 72 K€ de malis sur actions propres
- 36 K€ de provision moins-value latente sur actions propres
- 20 K€ de provision pour risque prud'homal.

NOTE 23 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 374 K€ hors taxes au titre de l'exercice.

(En milliers d'€)	31/03/2021		
	Becouze	PWC	Total
Honoraires certification des comptes	102	107	209
SACC requis par les textes (France) :			
- Augmentation de capital	70	67	137
- Travaux liés aux opérations sur le capital			
- Rapports sur délégations AGE	7	0	7
Autres SACC :			
- Autres services fournis à la demande de l'entité : honoraires de certification de dépenses d'un partenaire	21	-	21
Total	200	174	374

NOTE 24 - Opérations avec les filiales

MedinCell S.A. détient une filiale au 31 mars 2021 : CM Biomaterials. La société a été créée en aout 2015 aux Pays Bas sous la forme d'une joint-venture en collaboration avec Corbion. Les actionnaires sont à parts égales MedinCell et Corbion.

Tableau des filiales et des participations

Dénomination	Capital,	Quote-part,	Val. Brute	Prêts, Avances	Chiffre
	Capitaux propres	Dividendes	Val. Nette	par MDC S.A	d'affaires, Résultat
CM Biomaterials	19 224	50,00%	10 000	-	2 423 065
	25 119	-	10 000		236

Informations avec les entreprises liées ou les participations

(En €)	31 mars 2021	
	Entreprises liées	Participation
Actif immobilisé		
- Participations	10 000	6 075
- Créances rattachées à des participations	-	-
Actif et passif circulants		
- Autres créances	800 428	-
- Autres dettes	173 797	-
Charges et produits d'exploitations		
- Achats :		
Matières premières	696 477	-
Commitment fees	24	-
- Royalties	453 480	-

NOTE 25 - Impôt sur les bénéfices et fiscalité latente

Le solde de l'impôt correspond principalement à un crédit d'impôt recherche pour un montant de 3 023 K€, un crédit impôt innovation pour 68 K€ et un crédit impôt famille pour 56 K€.

La société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. A la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 85 136 K€.

NOTE 26 - Rémunération des organes de direction

Le montant global des rémunérations brutes perçues par l'ensemble des membres du Directoire s'élève à 868 K€ pour l'exercice.

Le montant global des rémunérations brutes perçues par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance est nul sur l'exercice. Le montant total des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 45 K€.

NOTE 27 - Engagements hors bilan

La ventilation par échéance des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux est présentée ci-après (en K€) :

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux	31 mars 2021	31 mars 2020
Contrats de location simple	725	889
Engagement Credits baux	599	434
Engagement envers ses salariés	451	398
Total engagements donnés	1 774	1 721
Engagement reçu de la filiale	-	-
Engagement reçu de la Région	600	600
Total engagements reçus	600	600

Contrats de location simple

Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des locaux à compter de mi-mars 2016, est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale. L'engagement hors bilan correspond à la somme des loyers restants à payer avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 15 mars 2022 (11,5 mois).

Un second bail a été signé le 4 juillet 2019 avec la société Indivision Tisserand au titre de nouveaux locaux livrables le 1^{er} juillet 2021. Ledit bail est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale à compter de la mise à disposition des locaux, soit le 1^{er} juillet 2021. L'engagement hors bilan au 31 mars 2021 correspond donc à la somme des loyers restants à payer à compter de la date d'effet du bail, avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 30 juin 2024 (36 mois).

Un contrat de location de constructions modulaires a été signé avec la société Algeco en date effet du 1^{er} novembre 2019 pour une durée de 14 mois ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

La date de fin d'engagement étant dépassée, le contrat prévoit la possibilité pour l'entreprise de continuer à louer ceux-ci sans limite de temps, aux mêmes conditions tarifaires, avec possibilité de mettre fin à la location à toute date moyennant le respect d'un préavis d'un mois. L'entreprise poursuivant l'utilisation et la location des modules, l'engagement hors bilan au 31 mars 2021 correspond donc au loyer d'un mois.

Le 17 janvier 2020, la Société a contracté une location longue durée sur un véhicule avec la société Diac pour une durée de 3 années. L'engagement hors bilan au 31 mars 2021 correspond à la somme des loyers restants à payer jusqu'au terme, soit le 16 janvier 2023 (21,5 mois).

Enfin, la Société a signé avec la Société Chaberton un bail commercial dérogatoire au titre de locaux complémentaires, en date effet du 1^{er} septembre 2020 et pour une durée ferme de 18 mois. L'engagement hors bilan au 31 mars 2021 correspond à la somme des loyers restants à payer jusqu'au terme, soit le 28 février 2022 (11 mois).

Contrats Crédit Baux

Les deux contrats Z0035683 et Z0108518 ont été signés en 2017 avec NCM Groupe BNP Paribas pour des instruments d'analyse pour une durée de 5 ans.

Les deux contrats A1A83631 et A1B32369 ont été souscrits en 2018 avec NCM Groupe BNP Paribas pour un appareil de pompage et des micro-ondes pour une durée de 5 ans.

Deux contrats, A1F74201 et A1G07260, ont été souscrits en 2019 auprès de NCM Groupe BNP Paribas pour un spectromètre et un système de chromatographie, pour une durée de 4 ans.

Sur l'exercice, quatre nouveaux contrats d'une durée de 4 ans ont été signés avec NCM Groupe BNP Paribas, référencés A1H43922, A1H43921, A1I27721, A1H43920, destinés à financer respectivement un système de chromatographie, un réacteur, un rhéomètre et un granulomètre.

Crédit-bail	Coût entrée	Dotation		Valeur nette
		Exercice	Cumulée	
Z0035683	208 852	41 770	121 831	45 251
Z0108518	27 198	5 440	15 412	6 346
A1A83631	28 868	5 774	11 066	12 028
A1B32369	30 150	6 030	12 060	12 060
A1F74201	239 260	59 815	19 938	159 507
A1G07260	70 352	17 588	5 863	46 901
A1H43922	108 425	11 294	-	97 131
A1H43921	45 000	3 750	-	41 250
A1I27721	39 927	2 495	-	37 432
A1H43920	43 115	-	-	43 115
Total	841 148	153 956	186 170	501 021

Crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulée	à 1 an	de 1-5 ans	à plus 5 ans	Total	
Z0035683	25 556	150 957	43 803	25 551	-	69 354	2 089
Z0108518	3 336	18 935	5 710	4 282	-	9 992	272
A1A83631	3 492	14 384	5 986	9 478	-	15 465	289
A1B32369	3 628	15 756	6 219	9 328	-	15 547	302
A1F74201	36 552	56 398	61 935	134 193	-	196 128	2 393
A1G07260	10 776	16 270	18 253	39 548	-	57 800	704
A1H43922	11 972	11 972	27 987	72 299	-	100 286	1 084
A1H43921	4 227	4 227	11 615	30 974	-	42 590	450
A1I27721	3 020	3 020	10 258	28 209	-	38 467	399
A1H43920	0	0	11 129	33 387	-	44 516	431
TOTAL	102 559	291 919	202 894	387 250	-	590 144	8 411

Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et bénéficié d'un report de 6 mois des échéances de crédit-bail, redéfinissant ainsi les dates d'échéances finales.

Engagements envers les salariés : Indemnité de départ en retraite

La société MedinCell S.A. a fait évaluer par un actuair la valeur actuelle probable des indemnités à verser au titre du départ en retraite de ses salariés. Elle se monte à 451 K€ au 31 mars 2021.

Les principales hypothèses actuarielles sont :

Hypothèses actuarielles	31 mars 2021	31 mars 2020
Convention collective	Chimie industries	Chimie industries
Age de départ en retraite	Départ à taux plein Réforme 2013	Départ à taux plein Réforme 2013
Taux d'actualisation (Oblig. AA)	1,14%	1,20%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	2,00%
Hypothèses de turnover des effectifs :	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen pour de 5,35%.	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen pour de 1,94%.
Table de mortalité	INSEE TH TF 2011-2013	INSEE TH TF 2011-2013

Engagements envers certains sous-traitants

Au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2021, la Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance CRO/CDMO dans le cadre de projets en cours pour une valeur totale de 4,4 M€. Ce montant constitue la valeur maximale d'engagement dans une hypothèse de conduction des projets jusqu'à leur prochaine étape. Les contrats prévoient en effet des clauses légales et/ou contractuelles offrant la possibilité de mettre fin au contrat par anticipation moyennant des préavis allant d'un simple jour à trois mois. Depuis la signature des différents accords, des prestations ayant déjà été réalisées, la Société a comptabilisé sur l'exercice les charges correspondantes facturées par les sous-traitants. L'engagement hors bilan au 31 mars 2021 correspond donc au montant total des bons de commande signés, déduction faite des charges reconnues sur l'exercice, soit un engagement hors bilan maximal d'un montant de 3,9 M€ dans l'hypothèse où les projets seraient menés à leur terme.

Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire émis en 2016 est assorti d'engagements octroyés par MedinCell à l'émetteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- Un nantissement de 4ème rang de son fonds de commerce,
- Un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par l'émetteur.

Engagement reçu : Région Occitanie

Le 5 mars 2020, la Société a bénéficié de l'obtention d'une avance remboursable de la Région Occitanie de 1,5 M€ dans le cadre d'un Contrat Croissance, dont 0,9 M€ ont déjà été encaissés sur l'exercice et 0,6 M€ restent à encaisser au prorata de l'avancement des dépenses éligibles et sur production des justificatifs à fournir, l'opération aidée devant prendre fin d'ici le 1^{er} juillet 2021.

NOTE 28 - Contrat de liquidité

Depuis le 22 octobre 2018, la société a confié à la société de bourse KEPLER CHEUVREUX la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, contrat s'inscrivant dans le cadre d'une pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société MedinCell sur le marché d'Euronext Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 K€ ont été affectés au compte de liquidité.

Au 31 mars 2021, dans le cadre du contrat de liquidité, 14 355 actions sont auto-détenues, ainsi que 318 K€ de liquidités.